EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 13

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE CLERMONT COMMUNAUTE, PERMETTANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE DU PONT DE NEYRAT

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise, Alliade Habitat a démoli la tour « Les Grands Champs » située aux 28-30-32 rue de Flamina sur le quartier de Champratel à Clermont-Ferrand. Les travaux se sont achevés au début de l'année 2010.

La convention partenariale du 4 mai 2006 prévoit que le parcellaire ainsi libéré soit cédé pour permettre la construction de bâtiments à vocation économique, afin de favoriser la mixité fonctionnelle sur ce territoire mais également pour créer la voie nouvelle de desserte du secteur comme prévu dans la convention initiale.

Le foncier d'une surface totale de 8 615 m² est composé de trois parcelles cadastrées AI 358 de 7 510 m², AI 360 de 1 029 m² et AI 255 de 76 m².

La vente de ce terrain est valorisée au bilan financier de la convention ANRU à 115 200 € TTC, conforme à l'évaluation des Domaines du 21 février 2011. Clermont communauté a délibéré pour acquérir l'ensemble du foncier, charge à lui de rétrocéder le foncier aux partenaires intéressés, dont la ville fait partie.

Cette acquisition concerne l'emprise de voirie permettant le prolongement de la rue du Pont de Neyrat, dont le financement est assuré à 100 % par l'ANRU dans le périmètre de démolition.

Une surface estimative d'environ 1 500 m² sera acquise par acte notarié précisant le montant financier définitif en fonction des surfaces établies par un bornage qui sera réalisé par Clermont communauté.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de donner votre accord pour l'achat de ce terrain au montant de 13,37 € le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT